

# LETTRE OUVERTE



Meudon, le 6 février 2026

**M. Patrice CAINÉ**

PDG THALES  
THALES  
Campus Meudon  
4 rue de la Verrerie  
92190 MEUDON

Copie :

- Comité Exécutif du Groupe Thales
- M. Clément de Villepin, Directeur Général des Ressources Humaines Thales
- M. Nicolas Flamant, Directeur des Ressources Humaines France
- Mme Céline Arnoux-Mortessagne, Directrice des Relations Sociales France
- Intercentres Thales : CFDT, CFE-CGC et CFTC

Monsieur le Président

Au nom de la CGT Thales, dans la continuité de nos positionnements et interpellations précédentes<sup>1</sup>, nous vous interpellons publiquement sur la responsabilité morale, politique et juridique de notre Groupe dans ses relations commerciales avec les États-Unis d'Amérique, au regard des violations répétées du droit international commises par ce pays au cours des dernières années.

Les États-Unis, tout en se présentant comme garants de la légalité internationale, ont à de multiples reprises bafoué les principes fondamentaux des Nations Unies et les conventions internationales qui protègent les peuples et les populations civiles.

Nous faisons référence, entre autres :

- aux interventions militaires unilatérales et non mandatées par l'ONU (comme l'enlèvement du Président vénézuélien),
- à l'usage de la force armée en dehors du cadre du droit international humanitaire (éventuellement contre ses alliés de l'OTAN),
- et aux livraisons d'armes vers des théâtres d'opérations déjà marqués par des crimes de guerre documentés (massacre de Gaza par l'armée israélienne).

Ainsi, puisque les États-Unis d'Amérique ont contrevenu à une liberté fondamentale qui est l'autodétermination des peuples, et conformément à l'Art. L. 225-102-4.-I du Code de Commerce, concernant le devoir de vigilance des donneurs d'ordres, et à son propre code Ethique, Thales, ne peut rester indifférent à ce contexte sans prendre le risque de s'exposer à la fois éthiquement et juridiquement.

Notre entreprise, dont les salariés portent avec fierté le savoir-faire technologique français, ne saurait devenir complice, même indirectement, d'actions qui violent les droits humains ou qui alimentent des conflits en dehors de tout contrôle international.

<sup>1</sup> <https://coord.cgtthales.fr/2024/07/note-d'orientation-sur-le-positionnement-cgt-thales-concernant-l'industrie-de-l'armement/>  
<https://coord.cgtthales.fr/2024/09/la-cgt-thales-demande-larret-du-commerce-avec-israel/>  
<https://coord.cgtthales.fr/2025/09/des-profits-et-des-cadavres/>

# LETTRE OUVERTE

La CGT rappelle également, les principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui sont, on ne peut plus clair : une entreprise doit éviter de contribuer à des violations graves du droit international, directement ou par l'intermédiaire de ses partenaires commerciaux. La Cour Pénale Internationale (CPI) n'exclut pas que des dirigeants économiques puissent être amenés à répondre de leurs actes lorsque leurs décisions facilitent des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité.

En conséquence, la CGT Thales demande :

1. La suspension immédiate de toute activité d'exportation, de partenariat ou de transfert de technologie militaire vers les États-Unis tant que ce pays ne démontre pas son respect intégral du droit international et du droit humanitaire.
2. La mise en place d'un audit indépendant sur l'ensemble des ventes d'armes et technologies duales, afin d'évaluer les risques juridiques et éthiques encourus par le Groupe.
3. L'ouverture d'un dialogue social transparent avec les représentants du personnel sur les orientations géopolitiques et industrielles de Thales, conformément à nos engagements en matière d'éthique et de responsabilité avec notamment le recueil d'avis conforme des représentants du personnel dans la stratégie de l'entreprise en matière d'exportation.
4. La participation de représentants du personnel aux comités « Droits Humains » institué par l'instruction chorus « Règles de prévention des risques d'atteintes graves aux droits humains et aux libertés fondamentales pouvant résulter de l'utilisation détournée des équipements et services du Groupe ».
5. La mise en place dans le Groupe d'un véritable droit de retrait éthique pour les salariés.
6. La réorientation de l'activité de Thales vers une plus grande part des activités civiles par rapport aux activités militaires et à minima son maintien à 50% du chiffre d'affaires.
7. L'arrêt de la course à la rentabilité pour satisfaire les actionnaires minoritaires.

Nous vous rappelons que, conformément à la législation française et européenne, aucune logique commerciale ou financière ne saurait prévaloir sur les principes de droit international et sur la protection des populations civiles. L'image de Thales, la fierté de ses salariés et la pérennité de notre activité en dépendent.

Nous vous demandons, Monsieur le Président-Directeur Général, d'assumer pleinement vos responsabilités et de placer les valeurs humaines et juridiques au-dessus des intérêts économiques immédiats.

L'histoire jugera les dirigeants qui auront su — ou refusé — d'agir.

Grégory LEWANDOWSKI  
Représentant de la Coordination CGT THALES

